



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME DE DÉCENTRALISATION DES UNIVERSITÉS
(PDU)



PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ D'ODIENNE

Financement de la Banque Islamique de Développement
Mode de Financement : vente à tempérament

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N° S 29/2022

Sélection d'une firme de consultant pour la détermination des équipements scientifiques de laboratoire et la supervision de leur installation dans le cadre de la construction de la première tranche de l'université d'Odienné

- 1- **Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire**, a fait une demande d'un montant de cent quinze (115) millions d'Euros, pour un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Développement de l'Université d'Odienné, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant. Veuillez-vous reporter à l'Avis général de passation de marchés pour ce projet qui a paru dans dg Market, UNDB Online et sur le site de la BID, daté du 03 février 2022.
- 2- Les services comprennent i) la détermination des équipements scientifiques, ii) l'élaboration du dossier de consultation des fournisseurs iii) la supervision de la livraison et de l'installation des équipements, pour une période de réalisation de 06 mois et un niveau d'effort en expert mois estimé à 18,50 H/M. La date prévisionnelle de démarrage est fixée au 09 février 2023.
- 3- Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous.
- 4- Le Programme de Décentralisation des Universités invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).
- 5- Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :
 - le consultant doit justifier d'une expérience suffisante, acquise au cours des dix (10) dernières années (2011 à 2021), dans la détermination des équipements scientifiques de laboratoires pour des universités ou des centres recherches ;
 - le consultant doit justifier d'une expérience suffisante, acquise au cours des dix (10) dernières années, dans la préparation ou l'élaboration des dossiers de consultation pour les acquisitions de biens ou fournitures;

- le consultant doit justifier d'une expérience avérée, acquise au cours des dix (10) dernières années, dans le suivi de l'exécution des marchés de biens ou fournitures.
- 6- Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de la liste restreinte.
 - 7- Les consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.
 - 8- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
 - 9- La sélection se fera en conformité avec la méthode de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, stipulée dans les Directives.
 - 10- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : **de 8 heures 00 minute à 12 heures 00 minute et de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes, heures locales, tous les jours ouvrables.**
 - 11- Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **16 / 03/ 2022**, à **10 heures 00 minute**, heure locale, en **six (6) exemplaires dont un (01) original**. Elles doivent être transmises avec la mention : « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'une firme de consultant pour la détermination des équipements scientifiques de laboratoires dans le cadre de la construction de la première tranche de l'université d'Odienné** ».

Voir : Secrétariat du Programme de Décentralisation des Universités
Abidjan, Cocody, Riviera 3, Rue du Lycée Français, Cité Coprim, Lot 1069, Ilot 118,
Tél : (+225) 25 22 01 23 00
Email : marches@pdu.ci
www.pdu.ci